

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	50 (1958)
<b>Heft:</b>	9
 <b>Artikel:</b>	Arthur Steiner et le personnel des services publics
<b>Autor:</b>	Dübi, Hans
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-385064">https://doi.org/10.5169/seals-385064</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en horreur tout ce qui est artificiel, conventionnel et superficiel. Il n'était pas flatteur et n'aimait pas la flatterie, d'où qu'elle vienne.

Sa rudesse même parfois le rendait sympathique, car il regardait toutes choses bien en face, avec leur beauté, mais aussi parfois leur laideur. Il aimait l'effort physique, les longues marches en montagne en compagnie de sa femme et de son fils. Il avait conservé le contact avec la nature et rapportait de ces longues randonnées sous le soleil, sous la pluie, ces joies toniques et saines qui contribuèrent à sa vitalité et lui permirent de répandre autour de lui pendant tant d'années cette force rayonnante dont la nature l'avait richement pourvu.

Il aimait son coin de terre et connaissait son histoire comme pas un. Il savait animer une conversation, la rendait intéressante par ses anecdotes, par des images frappées comme des médailles, ou semait la gaîté par son bon rire communicatif.

C'est au nom de cette amitié et de tous les souvenirs personnels qui nous lient que nous exprimons à Mme Steiner, son épouse, et à Pierre, son fils, plus que notre profonde sympathie dans la terrible épreuve qu'ils traversent, car nous sommes solidaires dans leur grande douleur et nous partageons leurs larmes.

## Arthur Steiner et le personnel des services publics

Par *Hans Dübi*, président de l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques

Avec Arthur Steiner, nous avons perdu un ami, un conseiller. En 1949, lors de la campagne qui a précédé la votation sur le statut des fonctionnaires, Arthur Steiner, alors vice-président de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, a présidé avec tact et dynamisme le comité syndical d'action. A ses yeux, ce n'était pas seulement une fonction honorifique. Il a payé de sa personne ; lors de la conférence de presse de Zurich, c'est lui qui a exposé l'enjeu de la lutte aux journalistes. Il a su convaincre et entraîner. Si maintes personnalités influentes du monde bourgeois ont alors revisé leur jugement sur les syndicats, la conception suisse du devenir national — politique, économique et social — affirmée par Arthur Steiner n'y a pas été étrangère. Ils ont dû reconnaître qu'elle était aussi authentiquement suisse que la leur. Steiner ne s'était pas borné à commenter les diverses dispositions du projet de loi ; il s'est entendu à situer ce dernier dans le contexte de la politique fédérale et de la vie nationale. C'est la grandeur d'Arthur Steiner que d'avoir toujours été conscient des relations de cause à effet entre les événements et les problèmes. Mais s'il savait consi-

dérer les choses à vol d'oiseau, il ne négligeait jamais les détails.

C'est ce que démontre le soin avec lequel il préparait ses interventions parlementaires. Nous n'avons pas oublié celle du 7 mars 1956, alors que le Conseil national discutait l'augmentation générale des traitements du personnel fédéral. Lors de sa mémorable séance de Pontresina, la commission du conseil avait modifié le projet du gouvernement et décidé de proposer un relèvement de 5 % des revenus réels. Arthur Steiner a défendu cette solution contre le conseiller fédéral Streuli. Il s'est opposé vigoureusement aux comparaisons opérées pour le besoin d'une mauvaise cause entre les traitements du personnel des services publics et les salaires en vigueur dans l'économie privée. Après avoir repoussé avec ironie l'argument selon lequel les décisions de Pontresina provoqueraient des réactions en chaîne, il a conclu :

« Il n'y a aucune relation entre ce projet et l'évolution probable dans l'économie privée. Il n'aura aucune influence sur l'évolution des salaires dans ce secteur. Il ne viendra à l'idée d'aucun syndicaliste de tabler sur l'augmentation des traitements du personnel fédéral décidée par l'Assemblée fédérale pour justifier les hausses de salaires qu'il demande pour les travailleurs de l'économie privée. Il sait très bien qu'on se moquerait de lui, qu'on lui demanderait où réside l'importance de cet événement pour qu'il exerce une influence sur l'aménagement des salaires dans le secteur privé... Pour ce qui est de ces derniers, toutefois, je puis donner à M. le conseiller fédéral Streuli l'assurance qu'en 1956 également, les syndicats s'emploieront à améliorer les salaires partout où ils sont encore insuffisants ; le fait que la Confédération augmente de 2 ou de 5 % les traitements de son personnel ne changera rien à cela. Il va sans dire qu'aucun militant syndical doué de tant soit peu de bon sens ne niera que les augmentations des salaires impliquent certains risques d'inflation et sont sans influence sur l'évolution des prix. Nous connaissons les répercussions du renchérissement sur notre capacité de concurrence et les exigences du maintien du plein emploi. Mais nous nous opposons à ce que l'on charge les salaires de tous les péchés d'Israël, qu'on en fasse le baudet de la fable sur lequel tous les puissants animaux crient : Haro ! Nous nous refusons à admettre que seules les hausses des salaires sont un élément de perturbation. De surcroît, nous avons appris que seules sont efficaces les augmentations qui améliorent effectivement le pouvoir d'achat... C'est la raison pour laquelle les syndicats suisses ont toujours adopté un comportement raisonnable en matière de salaires. »

Nous savions, à l'Union fédérative, que tant qu'Arthur Steiner resterait à la tête de l'Union syndicale suisse, les machinations des démagogues du « Sou du contribuable » et du « Trumpf-Buur », qui s'efforcent de creuser un fossé entre les agents de la fonction

publique et les travailleurs de l'économie privée, demeureraient sans effet. Arthur Steiner était libre de tout sentiment d'envie face aux traitements du personnel des services publics, ce qui ne l'empêchait toutefois pas d'affirmer que les travailleurs de l'économie doivent bénéficier d'une rémunération à tout le moins égale. Nous partageons cette manière de voir. Nous continuerons à travailler dans son esprit afin qu'aucun fossé ne se creuse jamais entre les travailleurs des services publics et ceux de l'économie privée.

L'instant est venu de prendre congé à toujours d'Arthur Steiner. Nous le remercions ici de la fidélité qu'il a témoignée au personnel des administrations et entreprises publiques, du courage et de la constance avec lesquels il a défendu les légitimes postulats de l'Union fédérative, tant en ce qui concerne les traitements, les assurances que la durée du travail.

## Le problème des loisirs et le théâtre populaire

Par *Jean Kiehl et Bernard Liengme*

### I. Les loisirs

#### 1. *Leur importance*

Dans la vie ouvrière, le sens du mot loisir subit aujourd'hui une transformation profonde. Les syndicalistes le savent bien puisqu'ils s'en préoccupent activement. Une enquête récente a établi que, pour l'ouvrier, le loisir a quatre fonctions précises. Il est d'abord *libération* et *plaisir*, en opposition aux occupations de la vie quotidienne; il est ensuite *récupération*, réparation des fatigues physiques et nerveuses; il est aussi *divertissement*, complément à la vie ordinaire et banale; il est enfin *développement*, loisir actif et créateur sous des formes variées. « C'est le temps hors travail (progressivement accru par la réduction de la semaine de travail) qui doit constituer pour l'homme le véritable domaine de la liberté », déclare le sociologue Friedmann.

Mais voyons de plus près quels sont les loisirs qui concourent à la distraction et à la culture et auxquels l'on s'adonne le plus volontiers. Les voici classés d'après la hiérarchie des dépenses:

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1. Usage du tabac<br>2. Voyages, vacances<br>3. Cinéma<br>4. Journaux<br>5. Correspondance | } | Dépenses supérieures<br>à 6% du budget |
|--|---|--|